



# Communauté de Communes du SUD ARTOIS

5, Rue Neuve – CS 30002 – 62452 – BAPAUME CEDEX

## **Délibération 2022-094 du 12 juillet 2022.**

L'an deux mil vingt-deux, le mardi 12 juillet à 18 heures 30, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Sud-Artois s'est réuni à l'Espace Gambetta à BAPAUME, sous la Présidence de Monsieur Jean-Jacques COTTEL, Président, conformément à la convocation qui lui avait été régulièrement faite le 5 juillet 2022 et dont un exemplaire a été affiché à la porte du siège de l'Intercommunalité.

Etaient présents : Tous les membres en exercice à l'exception de :

Absents et excusés : Mmes C DURMORTIER, M. GARIN, E. GARRET, C. GERARD, R. MAGGIOTTO, B. MERLIN, D. TABARY, F. LETURCQ,

Mm A. DHAMEC, Y. MEMBRE, B. BRONNIART, D. WERBROUCK, G. ALEXANDRE, J.P. WISSOCQ, Ph. LEFORT, Ch. LAGNIEZ, H. COPIN, M. FLAHAUT, L. ANTINORI, E. NAWROCKI, D. BASSEUX, G. TRANNIN, M. LALISSE, P. WELELE, F. CARON, M. POUILLAUDE, J. L. DESCAMPS, Th. ROUCOU, Ch. DAMBRINE, J.M. LECORNET.

M. H. COPIN, absent et excusé, a été suppléé par M. Th. TURPIN,  
M. J.M. LECORNET, absent et excusé, a été suppléé par M. J.B. CARTON,

Mme E. GARRET, absente et excusée, a donné pouvoir à M. B. VAILLANT,  
Mme B. MERLIN, absente et excusée, a donné pouvoir à M. G. DUE,  
Mme R. MAGGIOTTO, absente et excusée, a donné pouvoir à M. F. SELLIER,  
Mme D. TABARY, absente et excusée, a donné pouvoir à Mme S. MANECHEZ,  
M. J.P. WISSOCQ, absent et excusé, a donné pouvoir à Mme S. MANECHEZ,  
M. M. LALISSE, absent et excusé, a donné pouvoir à Mme I. GUISE.

### **Objet : Culture - Médiathèque de Bapaume – Marché aménagement mobilier – Sté IDM Library.**

La séance ouverte, Monsieur le Président précise que l'intercommunalité s'est dotée en 2015 de la compétence facultative lecture publique qui repose sur un réseau de sept bibliothèques réparties sur l'ensemble du territoire communautaire.

Monsieur le Président rappelle ensuite le résultat de l'étude de définition qui a conclu à la construction d'une nouvelle médiathèque, tête de réseau, en remplacement de la bibliothèque implantée à Bapaume dans un bâtiment communal devenu trop exigu pour répondre aux besoins du réseau notamment par rapport au déploiement d'animations pour les différents publics accueillis.

Monsieur le Président évoque ensuite l'acquisition dans le cadre d'une vente à l'état futur d'achèvement de la cellule commerciale située au rez de chaussée de la résidence Hélène, rue Briquet Taillandier et l'acquisition de la maison située au coin de la Place Sadi Carnot permettant de créer l'entrée de la future médiathèque et la création des espaces de bureaux nécessaires au fonctionnement du réseau.

Monsieur le Président précise que le chantier de construction est en passe d'être réceptionné permettant d'envisager l'aménagement mobilier des différents espaces ainsi que la mise en réseau informatique des sept bibliothèques.

Monsieur le Président indique l'engagement d'une consultation pour l'aménagement mobilier de la médiathèque. A l'issue de cette procédure de consultation, la commission de consultation de l'intercommunalité s'est réunie le 22 juin 2022 pour enregistrer les différentes offres reçues et le 30 juin 2022 pour entendre le rapport d'analyse dressé sur les différentes offres et émettre un avis sur le classement des offres en proposant de retenir les offres économiquement les plus avantageuses pour chacun des lots.

Monsieur le Président donne lecture des conclusions de la commission de consultation qui se résume de la façon suivante :

- Lot n°1 - mobilier spécifique aux médiathèques : société IDM Library, Groupe COUPECHOUX, fabricant et concepteur de mobilier, spécialisé dans l'aménagement des médiathèques à Nantes (44) pour un montant de 72 371,15 € HT (86 845,38 € TTC).
- Lot n°2 - mobilier de bureau et matériels complémentaires : société IDM Library, Groupe COUPECHOUX, fabricant et concepteur de mobilier, spécialisé dans l'aménagement des médiathèques à Nantes (44) pour un montant de 40 215,67 € HT (48 258,80 € TTC).

Après en avoir délibéré, le conseil de communauté décide à l'unanimité des membres présents et représentés :

- d'entériner la procédure de consultation retenue pour choisir les entreprises attributaires de l'aménagement mobilier de la médiathèque de Bapaume ;
- d'approuver le rapport d'analyse des offres et la proposition de classement des offres reçues ;
- d'approuver le marché passé avec l'entreprise IDM Library – Groupe COUPECHOUX de Nantes pour le lot n°1 – mobilier spécifique aux médiathèques pour un montant de 72 371,15 € HT (86 845,38 € TTC) et pour le lot n°2 – mobilier de bureau et matériels complémentaires pour un montant de 40 215,67 € HT (48 258,80 € TTC) ;
- d'autoriser Monsieur le Président à signer toutes les pièces relatives à ces marchés ;
- de prévoir les crédits nécessaires de cette opération dans le cadre du budget principal (B.P. 2022 – Section d'investissement – Opération 26).

Ainsi fait, délibéré, certifié et rendu exécutoire les jour, mois et an que susdits.

Pour extrait conforme.

*Certifié et rendu exécutoire par affichage  
et transmission en Préfecture*

Le Président,



Jean-Jacques COTTEL.



Le Président,

**Jean-Jacques COTTEL.**

**DEL. 2022-094 du 12/07/2022**

Médiathèque de Bapaume –

Aménagement mobilier – Sté IDM Library.